

Délibération n°D20230032

Rapporteur : Joëlle ISUS

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES :	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

CESSION D'UN BIEN MOBILIER COMMUNAL AU PROFIT DE L'ENTREPRISE AUDIO PHIL SONORISATION

VU les articles L. 2241-1 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération n° D20200044 en date du 18/07/20, autorisant Monsieur le Maire à céder par voie de décision des biens communaux pour des montants inférieurs à 4 600 € ;

VU la proposition d'acquisition de l'entreprise AUDIO PHIL SONORISATION en date du 06/02/22 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20/03/23 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la dépose du mobilier de la salle Anatole France avant sa démolition, les services municipaux sont en cours d'inventaire des biens utiles à leurs réemplois sur d'autres sites communaux et qu'à cette occasion, a été relevée la présence d'un grill (portique métallique pour spots et enceintes) inopérant pour d'autres infrastructures de part sa taille et disposition ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de la connaissance de ce site et de cette installation, l'entreprise AUDIO PHIL SONORISATION s'est portée acquéreur de ce dispositif au prix de 7.000 € HT soit 8 400 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CEDER**, à l'entreprise AUDIO PHIL SONORISATION, un grill (portique métallique pour spots et enceintes) au prix de 8.400 € TTC (soit 7.000 € HT) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir ou signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **D'IMPUTER** la recette correspondante au chapitre 77, article 7788 ;
- **DE RETIRER** de l'inventaire communal ce bien enregistré dans les livres de la Ville, dès la cession effective ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Comptable Public de l'exécution de la présente décision.

Adopté à 30 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2023

et de l'affichage en date du - 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Fatiha BANCAL



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD